



Pôle relais lagunes méditerranéennes



Conservatoire
des Espaces Naturels
du Languedoc-Roussillon

Arles, le 6 juin 2008

M. Jean Louis Borloo,
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement Durable et de
l'Aménagement du territoire
20 avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP

Objet : Avenir des Pôles-relais zones humides et du plan national d'action en faveur des zones humides

Monsieur le Ministre,

Comme certains responsables des structures porteuses des Pôles-relais zones humides l'ont fait avant nous, je veux attirer votre attention sur notre inquiétude quant à l'avenir de ces Pôles-relais et plus largement de la politique de l'Etat en matière de zones humides. Ce sujet a été longuement discuté lors du récent comité de pilotage du Pôle relais Lagunes Méditerranéennes, en présence de représentants de la DIREN déléguée de façade maritime, de l'ONEMA, de l'Agence de l'Eau RM&C, de l'Office de l'environnement de la Corse, du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et de la Tour du Valat.

Je veux tout d'abord souligner à quel point le Plan National d'Action pour les Zones Humides (PNAZH), initié en 1995, s'est révélé novateur dans sa forme et pertinent dans son mode d'évolution. Ses porteurs ont su adapter ce PNAZH au fil des nouveaux questionnements. Ainsi, en 2001, en réponse au constat d'un dispositif trop centralisé, la création des Pôles-relais avait pour vocation de « susciter et accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides et à relayer le plan d'action vers les gestionnaires de terrain ». Six ans après, la mission de l'IGE a reconnu la pertinence et l'efficacité de ce dispositif des Pôles-relais.

Les compétences développées par les Pôles-relais en matière d'ingénierie et de conseil auprès des maîtres d'ouvrages locaux constituent des compléments indispensables aux politiques d'interventions directes. Il en est ainsi, également, du soutien par les Pôles-relais à la mise en œuvre des SDAGE, dans le cadre de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Pourtant, nous constatons que depuis quelques années le PNAZH est en pleine déshérence ; il n'est plus porté, le comité inter-ministériel de pilotage ne s'est plus réuni depuis fort longtemps, et ce plan se résume peu ou prou à l'action des Pôles-relais. Notre inquiétude s'est encore renforcée en décembre 2007, lorsque nous avons pris connaissance des suites que le MEDAD et l'ONEMA ont proposé pour les Pôles-relais, ignorant la plupart des plus-values de ce dispositif original et ne ciblant que le plus petit dénominateur commun : le recueil et la diffusion des connaissances.

A l'heure des ambitions affichées du « Grenelle de l'Environnement » et de l'application de la loi DTR, nous nous alarmons de l'absence de politique claire et volontariste pour les zones humides et de perspectives lisibles et ambitieuses pour les Pôles-relais. Ils ont été conçus comme un dispositif au service d'une politique. Quelle politique sont-ils censés servir aujourd'hui ?

Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes
Fondation reconnue d'utilité publique

TOUR DU VALAT - Le Sambuc - 13200 Arles - France
Tél. +33 (0) 4 90 97 20 13 - Fax +33 (0) 4 90 97 20 19 - E-mail : secretariat@tourduvalat.org - www.tourduvalat.org

Nous affirmons que les zones humides doivent rester présentes au cœur des initiatives de l'Etat touchant la ressource en eau, la biodiversité et les paysages. Cette exigence a maintes fois été affirmée par votre Ministère, corroborée par plusieurs textes législatifs structurants (DTR, loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, LOA, etc.) et par la Stratégie Nationale sur la Biodiversité; la mise en œuvre de la « trame Verte et Bleue » nécessitera des références pour lesquelles les connaissances et les expériences accumulées par les Pôles-relais seront cruciales.

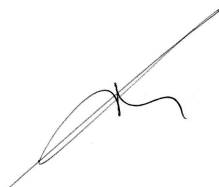
Quant au Pôle relais « Lagunes méditerranéennes », une de ses principales plus values consiste en son action territorialisée, sa stratégie interrégionale en lien direct avec le national et son animation en partenariat entre trois structures parfaitement implantées et légitimes dans chacune des régions concernées. Il est aujourd'hui identifié et reconnu comme un outil transversal traitant des différents services rendus par les zones humides. Il est clairement positionné dans le cadre des SDAGE RM et Corse et de ses stratégies pour les zones humides. Il a su développer des partenariats importants, permettant de démultiplier largement les moyens alloués par l'Etat.

Pourtant, cette dimension territoriale, développée en réponse à la commande initiale du Ministère, n'est plus prise en compte par le MEEDDAT, et n'est donc plus vouée à être financée par l'ONEMA à compter de 2009. Cela nous place dans une situation critique : soit nous renonçons à cette mission essentielle, soit nous tentons de la poursuivre, indépendamment de la commande de l'ONEMA, en recherchant des financements alternatifs auprès d'autres financeurs potentiels (collectivités territoriales, autres établissements publics et sponsors) avec les lourdeurs et difficultés que cela implique pour une structure comme ce Pôle-relais.

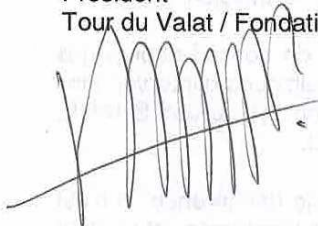
Aussi, nous vous demandons de bien vouloir intervenir personnellement, afin que soit clairement réaffirmée l'ambition du gouvernement et du MEEDDAT en faveur des zones humides, et que les Pôles-relais soient dotés de missions ambitieuses et de moyens adaptés.

Nous souhaitons vous rencontrer personnellement dans les meilleurs délais pour évoquer cette situation.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean Paul Taris
Président
Tour du Valat / Fondation Sansouire



Jacques Lepart
Président
Conservatoire des
Espaces Naturels du
Languedoc-Roussillon

Roger Pantalacci
Directeur
Office de l'Environnement
de la Corse



Copies adressées à :

- Groupes de suivi du Grenelle au Sénat et Assemblée,
- DIREN PACA, Languedoc-Roussillon et Corse,
- Directeur de l'IGE, rédactions de l'évaluation IGE,
- Directeur de la Nature et des Paysages,
- Directeur de l'Eau,
- Directeur de l'ONEMA, Directrice de la délégation interrégionale de Lyon, Directeur de la délégation interrégionale de Montpellier
- Présidents des comités de bassin et Directeurs des agences de l'Eau,
- Les présidents des pôles Zones humides : pôle relais Tourbière (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels), pôle relais Zones humides Intérieures (Fédération des Parcs naturels régionaux), pôle relais Mares et Mouillères (Maison de l'environnement de Seine-et-Marne), pôle relais Marais littoraux de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord (Forum des Marais Atlantiques)